Compte-rendu du Conseil Municipal
Commune de Beaumont du Gâtinais
Séance du 30 mars 2023

L' an 2023 et le 30 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE 1 rue Montgaudier sous la présidence de POZO Nicolas Maire

Présents : M. POZO Nicolas, Maire, Mmes : CÔME Valérie, DE SOUSA MARQUES Anne, JAMESSE Patricia, LECHARME-BENOIST Sylvie, MASSYN Caroline, Mrs : JAIRE Jean-Claude, BROSSIER Olivier, TRIPET Philippe

Excusés ayant donné procuration
M. CLÉDIÈRE Philippe donne pouvoir à JAIRE Jean-Claude
M. GALLICE Nicolas donne pouvoir à JAMESSE Patricia

Excusés : Mme FOREST Christiane

Absents : Mme MONCEL Lilas: M. SIMON Cédric,

Nombre de membres
- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 9
- Procurations : 2
- Délibération : 11 (et 10 pour le budget compte administratif)

Date de la convocation : Vendredi 24 mars 2023 par mail

A été nommé(e) secrétaire : MASSYN Caroline

La séance démarre à 19h20

Signature du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2023

DELIBERATIONS

Vote du compte de gestion 2022 du budget de la commune

Monsieur le maire présente pour rappel : Résultat à la clôture de l'exercice 2021
- Investissement : -54 150.25 €
- Fonctionnement : 186 312.85 €
- Total : 132 162.40 €

Résultat de l'exercice 2022
- Section d'Investissement : -277 173.07 € (déficit)
- Section de Fonctionnement : 657 366.14 € (excédent)
- Soit un Total : 380 193.07 € (excédent)

Monsieur le maire présente le compte de gestion 2022 du budget de la commune qui fait apparaitre :

Résultat de la clôture de clôture de l'exercice 2022
- Investissement : -331 323.32 € (déficit)
- Fonctionnement : 789 528.54 € (excédent)
- Total : 458 205.22 € (excédent)

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du compte administratif 2022 budget de la commune

Monsieur le maire présente le compte administratif 2022 du budget de la commune :

Investissement
Dépenses : 457 605.21 €

Recettes : 180 432.14 €
Soit un Déficit de : 277 173.07 €

Fonctionnement
Dépenses 1 048 391.57 €
Recettes 1 705 757.71 €
Soit un Excédent 657 366.14 €

Clôture du budget avec un Excédent global 380 193.07 €

Monsieur JAIRE Jean-Claude prend la présidence et propose au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2022 du budget de la commune.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Affectation du résultat 2022 du budget de la commune

Après avoir adopté le compte administratif 2022 du budget de la commune,

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement porté au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » est portée la somme de 331 323.32 €
- Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté à la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » soit 458 205.22 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Vote des taux 2023

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux en 2023, et de conserver les taux 2022.

Les prix maintenus en 2023 sont les suivants :

- Taxe foncière sur propriétés bâties 36.83%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 47.57 %
- Cotisation foncière des entreprises 0%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (taux non connu le jour du conseil, on conserve le taux de 2022)

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du budget primitif 2023 du budget de la commune

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2023 qui a été étudié par la commission des finances.

Section Fonctionnement 1 273 304.76 €
Section Investissement 1 043 004.32 €

Mme Massyn demande quelle sont les dépenses Investissement prévues.
Mr Le Maire donne la réponse suivante :

- Crédit en cours
- Enfouissement réseaux des Ormeaux
- Ordinateur école
- Adoucisseur
- Chaudière école élémentaire
- Fin des travaux Sanitaires
- Travaux Cantine
- Continuité liaison douce pour aller sur la piste cyclable (passage surélevé)

Mme Lecharme Benoist demande à quoi correspond la ligne 204 « subvention d'équipements versés » qui apparait en dépense section investissement
Madame Jamesse apporte la réponse suivante : c'est une subvention que peut verser la mairie en cas de demande

d'investissement

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Vote des subventions

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions reçues,

Demande de subvention des associations	Décision du conseil	Montant de la subvention 2023
Bien vivre à Beaumont BVAB demande 800 €,	le conseil approuve ce montant	800 €
Club Gymnique Beaumontois demande 700 €,	le conseil approuve ce montant	700 €
Les Amis du Patrimoine demandent 240 €,	le conseil approuve ce montant	240 €
L'école Buissonnière demande 5800 €	le conseil approuve ce montant (Madame Lecharme Benoist et Monsieur Tripet ont proposé une subvention à 6000 euros)	5800 €
Football Club Beaumontois demande 1500 €,	le conseil décide de verser 1200 €	1200 €
Gymnastique Château Landon demande 330 euros,	le conseil décide de ne pas verser de subvention	0 €
APERPIG demande 1200 €,	le conseil approuve ce montant	1200 €
Kdanse demande 1400 €,	le conseil décide de verser 1200 €	1200 €
FSE Collège Pierre Roux demande une subvention sans montant	le conseil décide de ne pas verser de subvention	0 €
Prévention routière demande une subvention sans montant	le conseil décide de ne pas verser de subvention	0 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Provisions pour dépréciations des créances douteuses au budget de la commune

Impayés, Créances à recouvrer (cantine, périscolaire…) : 75 046 €
Taux de dépréciation (recommandés…) : 15%
Montant du stock de provisions (montant à provisionner) : 11 257 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du compte de gestion 2022 du budget de l'eau et de l'assainissement

Monsieur le maire présente le compte de gestion du budget de l'eau et de l'assainissement 2022.

Le résultat de Clôture de l'exercice 2022 fait apparaitre :

- Section Investissement : 134 323.86 €
- Section Exploitation : 93 424.20 €
- Soit un Total : 227 748.06 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du compte administratif 2022 budget de l'eau et assainissement

Monsieur le maire présente le compte administratif 2022 du budget de l'eau et de l'assainissement :

Investissement

- Dépenses : 73 637.08 €
- Recettes : 207 960.94 €
- Soit un Excédent : 134 323.86 €

Exploitation

- Dépenses 218 403.95 €
- Recettes 311 828.15 €
- Soit un excédent de 93 424.20 €

Soit un excédent global de 227 748.06 €

Monsieur JAIRE prend la présidence et propose au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif du budget de l'eau et de l'assainissement.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Affectation du résultat 2022 du budget de l'eau et de l'assainissement

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante

- 93 424.20 € affectation à l'excédent reporté au fonctionnement ligne 002

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du budget primitif 2023 du budget de l'eau et de l'assainissement

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2023 de l'eau et de l'assainissement, qui a été étudié par la commission des finances.

Section de Fonctionnement 246 785 €
Section Investissement 309 221.02 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Provisions pour dépréciations des créances douteuses au budget de l'eau et de l'assainissement

Créances à recouvrer 31 867 €
Taux de dépréciation 15%
Provisions 4 780 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du compte de gestion 2022 budget du lotissement des Casseaux

Présentation des comptes 2022 par Monsieur le Maire et rappel des résultats de l'exercice précédent.

Résultat clôture exercice 2022

- Section Investissement - 135 604.69 € (déficit)
- Section Fonctionnement 1.77 € (excédent)
- Soit un Total -135 602.92 (déficit)

Ce déficit s'explique par la différence entre les dépenses réalisées pour les travaux, qui seront remboursés par la vente des terrains.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du compte administratif 2022 du budget du lotissement des Casseaux

Monsieur le Maire présente compte administratif 2022 du budget du lotissement des Casseaux :

Investissement

- Dépenses 55 552.85 €
- Recette 16 444.59 €
- Soit un Déficit de 39 108.26 €

Fonctionnement

- Dépenses 566 086.26 €
- Recettes 566 088.03 €
- Soit un Excédent de 1.77 €

Monsieur JAIRE Jean Claude prend la présidence et propose au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2022 du budget du lotissement des Casseaux.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Affectation résultat 2022 budget lotissement casseaux

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022
Monsieur le Maire propose d'affecter :

- Le déficit d'investissement -135 604.69 € au compte 001 « solde d'exécution négatif ».
- L'excédent 1.77 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du budget primitif 2023 du budget du lotissement des Casseaux

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2023 qui a été étudié par la commission des finances

-409 494.21 € à la section de fonctionnement
-191 358.93 € à la section d'investissement

La vente des terrains rééquilibrera ces montants.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Règlement et tarifs de cantine et de garderie 2023-2024

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs à l'identique (conservation des tarifs 2022, pas d'augmentation).

Les prix maintenus en 2023 sont les suivants :

- Garderie matin 2.55 €
- Garderie soir 2.55 €
- Repas permanent (4fois par semaine) 3.90 €
- Repas occasionnel (1 à 3 fois) 4.20 €

Décision de maintenir les tarifs à l'identique.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Amendes de police 2023

Autoriser Mr le Maire à déposer un dossier amendes de polices pour le plateau surélevé liaison douce
Et d'une place handicapée 3872.40 + 14343.33 soit un total de 18 215.73 € TTC

Mme Massyn demande à ce que l'arrête du plateau surélevé soit arrondie, adoucie, par rapport au dernier plateau surélevé installé à Seine Bouée qui est très raide,
Monsieur Jaire indique que le plateau surélevé à Seine Boué est aux normes (vérification faite auprès des personnes concernées) et prend en compte la demande pour la transmettre au prestataire.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Fonds d'équipement Rural (FER) 2023

Autoriser Mr le Marie pour une demande de subvention pour le FER 2023, qui servirait à faire l'agrandissement de la cantine pour la phase 1.
(Pour information l'agrandissement de la cantine s'effectuera en 2 phases :

1. *Réaménagement de la cantine existante*
2. *Agrandissement)*

Pour la partie réaménagement de la cantine (phase 1) cout estimatif du marché des travaux : 372 400 euros (la subvention FER s'ajoutera à d'autres subventions)

Autoriser Mr le Maire à faire une demande de subvention du FER

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Contrat rural KOR

Autoriser Mr le Marie pour une demande de subvention pour le KOR *(subvention qui peut monter jusqu'à 500 000 € et une subvention à hauteur de 80%),* qui servirait à faire l'agrandissement de la cantine (phase 2)
Cour estimatif des travaux 396 600 €

Autoriser Mr le Maire à une faire une demande de subvention du contrat rural

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Dérogation scolaire sortante

Monsieur le Maire indique qu'une demande de dérogation scolaire sortante a été faite.
Dans un souci de maintenir l'école, les dérogations sortantes ne sont pas acceptées.

Demande de dérogation scolaire sortante :
A l'unanimité (pour : 0 contre : 11 abstentions : 0)

Délégations de pouvoir, déclaration d'intention d'aliéner (DIA)

Monsieur le Maire rend compte des décisions relatives à l'exercice des droits de préemption, concernant les déclarations d'intention d'aliéner reçues :
N°2-2023 parcelle AE363, il a été décidé de ne pas exercer le droit de préemption
N°3-2023 parcelle AB237, AB45, AB67, il a été décidé de ne pas exercer le droit de préemption

Affaires diverses

Question posée par Mme Massyn sur l'épandage du digestat sur notre commune (le Conseil Municipal doit voter à ce sujet)
Monsieur le Maire indique que ce sujet sera porté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Mr le Marie indique qu'une réunion publique à Aufferville aura lieu en avril, d'où le choix de le porter à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

La séance est levée à 21h45

En mairie, le 30/03/2023

Secrétaire de séance
MASSYN Caroline

Le Maire
Nicolas POZO